

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire,
Olivier MITZNER, Jean Luc USCHÉ, Maria Adélaïde CRETY Adjoints,
Lionel MOUZIN, Robert ADAM, Angélica OURY, Françoise KONIGSECKER, Cendrine USELDINGER, Sylvie JOUHANT, Lionel CHRISTOPHE, Pascal THIERY, Robin BOUR (arrivée à 20h48) Conseillers.

ABSENTS EXCUSES :

Alain PALLOTTA donne procuration à Monsieur Pierre MUEL.

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

Avant de démarrer les points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux membres élus de faire une minute de silence pour Monsieur Pierre MAUCOURT, membre du Conseil Municipal, décédé le 18 octobre 2025.

ORDRE DU JOUR :

**2025-06-01. RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR
BATIMENT COMMUNAL**

La Commune envisage de réhabiliter le logement communal sis place de la Mairie et sollicite un financement auprès de la DETR à hauteur de 30%.

Une demande avait été élaborée et déposée en 2024, il est proposé de la reconduire à l'identique.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la demande de subvention auprès de la DETR et charge Monsieur le Maire de faire toute demande y afférente.

Arrivée à 20h48 de Monsieur Robin BOUR, conseiller.

**2025-06-02. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : DÉPASSEMENT DE CRÉDIT
CHAPITRE 23 – 21**

Suite à la réalisation de travaux de voirie (création de trottoirs, rue des Vignerons et rue du Pâtural et reprise en enrobés suite à des dégâts, 1 rue des Côtes), il y a un dépassement du crédit de 47 000 euros au compte 2151.

Suite à la réception du devis de FCC pour le remplacement des postes informatiques lié à la bascule vers Windows 11, il y a un dépassement du crédit de 6 000 euros au compte 2183.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts de crédit dont les détails figurent dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
23	2313	400	Bâtiments communaux	180 000,00	- 53 000,00	127 000,00
21	2183		Matériel Informatique	1 500,00	+ 6 000,00	7 500,00
21	2151		Réseaux de voirie	0,00	+ 47 000,00	47 000,00

Total Dépenses Investissement : 556 212,05 €

Total Recettes Investissement : 556 212,05 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1/ D'accepter d'apporter au Budget primitif 2025 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- 2/ D'autoriser le SGC à signer les actes correspondants.

2025-06-03. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – REFECTION DU CLOCHER EGLISE

La Commune envisage de faire une demande de subvention pour la réfection du clocher de l'Eglise.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une possibilité de bénéficier d'une subvention auprès de :

- DETR à hauteur de 50 %,

Après avoir délibéré par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide

- de procéder aux demandes de subvention auprès de la DETR et charge Monsieur le Maire de faire toute demande y afférente.

2025-06-04. RUE DU PATURAL – PROJET CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE DESAFFECTATION TERRAIN COMMUNAL

Madame Sylvie JOUHANT fait part au Conseil Municipal du projet de construction d'une maison individuelle concernant la propriété de Monsieur PELTRE, sur la parcelle section 1 n°164 située rue du Pâtural.

Ce projet fait suite au sinistre survenu il y a quelques années qui a conduit à démolir l'ancienne maison.

Le PLU impose une construction de limite séparative à limite séparative et un recul depuis le domaine public.

A droite de cette parcelle, il existe un ancien chemin communal qui sépare trois propriétés privées.

Ce chemin est aujourd'hui inexistant suite aux travaux de démolition du bâtiment sinistré.

Il est donc fait la proposition suivante au Conseil Municipal :

- de rencontrer les 3 propriétaires riverains du chemin communal,
- puis de céder ce terrain en fonction des échanges avec les 3 propriétaires

Monsieur Olivier MITZNER précise que dans le cas d'une désaffectation d'un terrain communal, le Conseil Municipal est consulté à 2 reprises : pour la désaffectation d'un terrain communal et pour céder le terrain communal.

Un arpentage par un géomètre sera nécessaire, au frais du ou des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- de constater la désaffectation du chemin communal, situé à droite de la parcelle section 1 n°164 - rue du Pâtural,
- charge Monsieur le Maire de rencontrer les 3 propriétaires riverains afin de définir les conditions de la cession.

2025-06-05. DIVERS

- *Etude de sécurité routière,*
- *Travaux de voirie Metz Métropole pour 2026 - 2032,*
- *PLUI,*
- *Atelier décorations de Noël,*
- *Maison SAR,*
- *Grange de Vezon.*

Après l'évocation de ces points divers puis un tour de table, la séance est levée.



Marieulles le 27/11/2025

M. le Maire
Pierre MUEL